



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-128

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2019-12-04-002 - Arrêté portant délégation de signature financière pour le bop 216
(conduite et pilotage des politiques de l'intérieur) et 176 (police nationale) (2 pages)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-12-04-002

Arrêté portant délégation de signature financière pour le
bop 216 (conduite et pilotage des politiques de l'intérieur)
et 176 (police nationale)

PRÉFÈTE DU GERS

Préfecture

N° d'enregistrement :

Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens

Service des coordinations
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ

portant délégation de signature financière pour le bop 216 (conduite et pilotage des politiques de l'intérieur) et 176 (police nationale)

La préfète du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers ;

VU le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Corinne QUEBRE conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer sur le poste de directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens de la préfecture du Gers, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU la circulaire du 28 mars 2017 du ministre de l'intérieur relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

VU la décision du 28 juin 2019 nommant Mme Sandrine RIOCHET, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des ressources humaines.

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Edwige DARRACQ**, secrétaire générale de la préfecture, en matière financière à la mission de l'action sociale dans le cadre de l'exécution du budget au titre des programmes 176 « police nationale » et du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour un montant de 5 000 euros.

Dans le cadre de l'exécution du Budget Opérationnel de Programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et 176 « police nationale », dans la limite de montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de constater le service fait pour les dépenses exécutées et d'une manière générale, certifier toutes pièces nécessaires au règlement des dépenses par la plate forme CHORUS, correspondant à un montant unitaire maximum de 5 000 euros.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Edwige DARRACQ**, secrétaire générale de la préfecture, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée, dans l'ordre, à **Mme Corinne QUEBRE**, directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens, à **Mme Sandrine RIOCHET**, cheffe du bureau des ressources humaines et **Mme Maria-Dolorès DARRE**, gestionnaire des dispositifs sociaux.*

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, Mme la directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens et Mme la cheffe du bureau des ressources humaines sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le - 4 DEC. 2019



La préfète

Catherine SÉGUIN